

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 141/2023

A la SOCIETE GLOBAL INNOVATION Sarl

Après avoir reçu le Contrat du marché relatif à l'acquisition d'une drague pour Kinshasa (fleuve Congo), conclu avec la Régie des Voies Fluviales, pour un montant total hors taxe de dollars américains un million trois cent quatre-vingt-un mille huit cent nonante-six, cinquante-cinq centimes (USD 1 381 896,55) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains neuf mille six cent septante-trois, vingt-sept centimes (USD 9 673,27).

Fait à Kinshasa, le 08/08/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L. YUMBE
Directeur Général a.i